

**COMMUNE D'ETTERBEEK**  
**Aménagement du Territoire**  
*Monsieur Alex MAGOTTEAUX*  
Avenue d'Auderghem, 113-117  
1040 ETTERBEEK

V/Réf : U07/YS/AM/565  
N/Réf. : AVL/CC/ETB-2.124/s.412  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : ETTERBEEK. Rue Belliard, 141-149 et 163-175 / rue Froissart / chaussée d'Etterbeek. Intégration de 4 panneaux publicitaires dans la clôture de chantier. Demande de permis d'urbanisme

En réponse à votre lettre du 19 avril 2007 sous référence, réceptionnée le 23 avril, nous avons l'honneur de vous communiquer les **remarques** émises par notre Assemblée, en sa séance du 9 mai 2007, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne un chantier situé en face du parc Léopold, classé comme site ainsi que dans la zone de protection du n°161 de la rue Belliard, classé comme monument et à proximité directe des n°143 et n°157-159 faisant actuellement l'objet d'une procédure de sauvegarde.

Elle porte sur l'intégration de 4 panneaux publicitaires de 8 m<sup>2</sup> dans la clôture entourant ledit chantier. Deux panneaux d'affichage culturels de 2m<sup>2</sup> sont également prévus.

Bien qu'elle n'encourage pas la prolifération des dispositifs publicitaires à proximité des biens classés, la Commission ne s'oppose pas à la demande mais réclame la conformité du projet avec les prescriptions urbanistiques en vigueur. Dans ce sens et **conformément à l'article 13, 1° du RRU, elle demande que les panneaux publicitaires soient placés parallèlement à la clôture de chantier** et non en biais comme cela semble prévu selon les plans joints à la demande.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S.  
- A.A.T.L. – D.U.